Le [date]

PRÉPARATION - STATUTS DE SASU

Projet à relire et à signer par l'associé unique

Le soussigné :

Associé unique : [Associé unique : prénom, nom, adresse]

Il établit les statuts d'une société par actions simplifiée à associé unique (SASU), dont il détient la totalité des actions.

Article 1 - Forme : La société est une société par actions simplifiée à associé unique, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les présents statuts.

Article 2 - Objet : La société a pour objet : [Objet social (activités exercées)]

Article 3 - Dénomination : La dénomination sociale est : [Dénomination sociale]

Article 4 - Siège : Le siège social est situé à l'adresse suivante : [Adresse du siège social]

Article 5 - Durée : La durée de la société est fixée à : [Durée de la société (99 ans maximum, ex. : 99 ans)], à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle ne peut excéder 99 ans.

Article 6 - Apport : L'associé unique apporte à la société : [Apport de l'associé unique (ex. : 1 000 euros en numéraire)]

Apport en nature et mode d'évaluation : [Apport en nature : description, valeur et évaluation (facultatif)]

Article 7 - Capital et actions : Le capital social est fixé à : [Montant du capital social (ex. : 1 000 euros)]. Il est divisé en actions, toutes détenues par l'associé unique. Nombre d'actions : [Nombre d'actions émises]. Libération des actions en numéraire : [Libération des actions en numéraire (ex. : en totalité)].

Article 8 - Forme et catégories d'actions : Les actions sont émises sous la forme nominative et inscrites en compte au nom de leur titulaire. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, qui confèrent les mêmes droits.

Article 9 - Cession des actions : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique. Si de nouveaux associés entrent au capital, les statuts sont complétés par les clauses d'agrément et les règles de décision collective applicables.

Article 10 - Président : La société est dirigée par un président : [Président : prénom, nom, adresse]. Durée de ses fonctions : [Durée des fonctions du président (ex. : durée illimitée)]. Le président est désigné par l'associé unique, qui peut l'être lui-même. Il représente la société à l'égard des tiers.

Directeur général : [Directeur général : prénom et nom (facultatif)], désigné par l'associé unique.

Pouvoirs et limites : [Pouvoirs et limites du président et du directeur général (facultatif)]

Premier commissaire aux comptes : [Premier commissaire aux comptes : nom (facultatif)]

Article 11 - Décisions de l'associé unique : L'associé unique prend seul les décisions collectives, notamment l'approbation des comptes, l'affectation du résultat, la désignation et la révocation du président

et les modifications des statuts. Ces décisions sont établies par écrit et conservées dans un registre.

Avantages particuliers : [Avantages particuliers (facultatif)]

Article 12 - Exercice social et résultat : Clôture annuelle de l'exercice : [Clôture annuelle de l'exercice (ex. : 31 décembre)]. L'associé unique décide de l'affectation du résultat et des réserves ; le boni de liquidation lui revient.

Article 13 - Dissolution et liquidation : La société est dissoute dans les cas prévus par la loi et par les présents statuts. La liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique.

Rédacteur des statuts (nom et adresse) : [Notaire rédacteur : nom et adresse (facultatif)]

Fait à [Ville de signature], le [date], en deux exemplaires, dont un pour le dépôt au guichet des formalités d'entreprises.

Signature de l'associé unique, précédée de la mention «

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/sasu/